

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D86

Séance du 24 septembre - Convocation du 18 septembre 2009

Compte rendu affiché le 2 octobre 2009

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

**Présents** : M. OLLIVIER, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. AUROY, Mme BROSSARD, Mme GOYON, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

**Absents représentés** : Mme GLATARD par Mme GOYON, Mme LEBAHAR par Mlle FERNANDES, Mme RIVE-OLLIVIER par M. BOUREZG, M. VALETTE par M. CHRETIN, M. CLARET par M. OLLIVIER, M. RACHAS par M. BUFFARD, Mme BARTHOD par Mme ORIOL, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	29
Exprimés	29

**Objet** : CEL : mise à jour subvention 2009

Par délibération en date du 26/02/2009, le Conseil Municipal avait adopté les subventions communales pour soutenir les actions des associations intervenant dans le Contrat Éducatif Local. Un premier bilan financier de ces actions montre que des ajustements sont nécessaires. La mise à jour des subventions votées est proposée de la manière suivante :

Associations	Subvention initiale 2009	Subvention ajustée 2009
Neuille Gym	8698.00	6540.31
Côté Jardin	3670.00	3670.00
CSF	3668.00	4300.00
MJC	8767.00	9819.69
OCC	20231.00	20230.78
Tennis Club Neuvilleois	2037.00	1405.00
Théâtre Bords de Saône	6750.00	6750.00
Arthropologia	3600.00	4067.00
Boules Neuvilleois Étang	300.00	420.00
Danse Val de Saône	2275.00	1688.00
Sucré Salé et Cie	0.00	1105.00
<b>Totaux</b>	<b>59 996.00</b>	<b>59 995.78</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget communal,
- VU la présentation et le bilan des actions du Contrat Éducatif Local,
- **APPROUVE le versement des subventions ci-dessus et relatives au Contrat Éducatif Local,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget communal, article 6574,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuille, le 24 septembre 2009  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 25/09/2009
- Publication ou affichage le 25/09/2009
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 25 septembre 2009  
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.